

L'ETHIQUE ET LA CONFORMITE AU SEIN DU GROUPE EDF

Dans quelle mesure l'éthique et la compliance peuvent-elles générer de la valeur pour l'entreprise ?

Auteur : Pierre SCHICK

Publication : été 2019

Qu'est-ce que la Direction Ethique et Conformité Groupe ?

Le dispositif éthique et conformité du groupe EDF s'est renforcé en décembre 2015 avec la création d'une Direction Éthique et Conformité Groupe (DECG) et la mise en place d'un programme éthique et conformité Groupe, bâti pour répondre aux exigences des autorités de régulation nationales et internationales ainsi qu'aux pratiques du marché. Le programme place tout dirigeant d'EDF, et plus généralement tous les salariés, au cœur du dispositif.

La loi du 9 décembre 2016 relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique dite loi « Sapin II » a introduit de nouvelles dispositions.

Huit « piliers » sont ainsi prescrits aux entreprises répondant aux critères de taille et de chiffre d'affaires : un code de conduite, un dispositif d'alerte interne, une cartographie des risques, des procédures d'évaluation des tiers, des procédures de contrôles comptables, un dispositif de formation, un régime disciplinaire et un dispositif de contrôle et d'évaluation interne des mesures.

Ainsi, la DECG a pour principales missions de consolider une analyse des risques éthiques et de conformité du Groupe, d'animer le réseau des Responsables Éthique et Conformité (REC), d'apporter son appui aux dirigeants et aux REC pour la diffusion des règles appropriées, de développer la formation et la sensibilisation des collaborateurs, de veiller au traitement des cas de manquements constatés et d'élaborer des rapports périodiques pour les instances de gouvernance du Groupe.

Quel est le périmètre d'actions de la DECG ?

Le périmètre d'action de la DECG porte sur neuf thématiques :

- 1) la prévention du risque de corruption (contrôle d'intégrité des relations d'affaires, encadrement des cadeaux et invitations) ;
- 2) la déontologie financière (prévention du risque de blanchiment et financement du terrorisme, prévention des abus de marché, conformité au règlement EMIR) ;
- 3) la prévention des manquements au droit de la concurrence ;
- 4) la prévention des conflits d'intérêts ;
- 5) la protection de la sécurité des données personnelles ;
- 6) la lutte contre la fraude ;
- 7) la lutte contre le harcèlement et la discrimination ;
- 8) la conformité aux réglementations sectorielles (réglementation REMIT, biens à double usage) ;
- 9) la conformité aux programmes de sanctions internationales.

Pourquoi l'éthique est-elle importante pour un groupe comme EDF ?

EDF s'engage à être exemplaire en matière d'éthique et de conformité.

EDF dispose depuis 2013 d'une charte éthique groupe, régulièrement actualisée qui affirme les trois valeurs du Groupe : Respect - Solidarité - Responsabilité.

Ces valeurs participent à l'instauration d'une relation de confiance avec nos interlocuteurs et favorisent la cohésion au sein du Groupe. Chaque valeur est déclinée en quatre exigences éthiques, soit douze au total.

Nous avons retenu dans l'édition 2019, un nombre d'exigences limité en nombre pour faciliter leur appropriation par l'ensemble des salariés.

A titre d'exemple, voici trois d'entre-elles :

- 1) Bannir tout comportement de harcèlement ou de discrimination, prévenir et traiter dans la vie au travail toute situation de violence physique ou morale, d'intolérance ou d'injustice.
- 2) Respecter les opinions de chacun, y compris syndicales ou religieuses, à la condition que leur expression ne porte pas atteinte aux lois et règlements ; s'interdire de les imposer aux autres.
- 3) Protéger le patrimoine matériel et immatériel, traiter de façon responsable les informations sensibles, et respecter les réglementations de protection des données personnelles.

Nous croyons profondément que dans une économie de marché, le comportement éthique d'une entreprise et son contrôle par le biais de la conformité favorisent les conditions de sa pérennité et de sa réussite industrielle et commerciale.

Dans quelle mesure la conformité peut-elle créer de la valeur pour l'entreprise ?

De prime abord, la compliance peut apparaître comme une contrainte et une source de coûts pour les entreprises. Mais à très moyen terme, elle se révèle être un atout incontournable en matière de compétitivité.

La conformité, au-delà de sa valeur intrinsèquement éthique, peut générer de la valeur pour une entreprise de plusieurs façons :

- Elle constitue un avantage concurrentiel et différenciant (les partenaires, fournisseurs sont sélectionnés sur la seule base de leur performance) ;
- Elle renforce le sentiment d'appartenance et de fierté des salariés ;
- Elle est appréciée et valorisée par les agences de notation, qui permettent à l'entreprise d'emprunter, de se financer et de développer son activité ;
- Elle contribue à préserver une image positive de l'entreprise auprès du grand public, facteur de confiance pour les clients et les fournisseurs et gage de bon fonctionnement et de bonne gouvernance pour les actionnaires, tout en limitant les risques auxquels l'entreprise peut être exposée.
- Elle évite à l'entreprise d'encourir des sanctions extrêmement élevées pouvant aller jusqu'à des peines de prison pour les dirigeants, de payer des dommages et intérêts, des amendes pénales et des honoraires d'avocats, d'enregistrer des pertes de parts de marché et une dégradation du cours de bourse, d'enregistrer la perte d'employés à fort potentiel ou une désorganisation de l'entreprise.

Quelles sont les caractéristiques du dispositif d'alerte déployé au sein du groupe ?

Nos dispositions relatives aux lanceurs d'alerte sont remplies tant pour les signalements relevant de la loi Sapin II que de la loi sur le devoir de vigilance, et ceci dans un cadre sécurisé permettant d'assurer à l'ensemble des salariés et des tiers un traitement confidentiel de leurs données en interne, avec un système totalement déconnecté des systèmes d'information de l'entreprise.

Le traitement des signalements nous a conduit à faire des recommandations qui ont amenées EDF à rédiger trois guides repères à l'attention des managers, respectivement sur :

- le fait religieux en entreprise,
- le harcèlement moral,
- le harcèlement sexuel.

Nous nous félicitons d'être régulièrement approchés par d'autres grandes entreprises qui viennent « benchmarker » nos pratiques en la matière.

Y-a-t-il des autorités de régulation, ou des standards internationaux de la conformité ?

Chacune des thématiques précédemment citées est régie par un ou plusieurs organismes de régulation.

En France, des organisations comme l'Autorité des Marchés Financiers, l'Agence Française Anticorruption (AFA), l'Autorité de la Concurrence, la Commission Nationale de l'Informatique et des libertés ont pour mission de veiller au respect et à l'application du droit adapté à leur contexte opérationnel.

A l'international, EDF est soumis au principe d'extraterritorialité. Le Groupe est donc contraint d'assurer la conformité indépendamment de la législation spécifique des pays où il est implanté.

Depuis 2016, EDF est membre de Transparency international, une organisation qui vise à lutter contre la corruption, en France et à l'étranger.

EDF fait également partie du Cercle de la Compliance, une association qui vise à faire connaître la conformité en France auprès des entreprises ainsi que le Cercle d'éthique des affaires qui traite de déontologie, d'intégrité du management, de conformité, des conflits d'intérêts, de protection des données personnelles et de gouvernance.

Que retenir sur le programme éthique et conformité au sein du groupe EDF ?

Notre programme a été structuré afin de concilier une pression réglementaire croissante et la recherche de performance.

Une conduite éthique et conforme aux lois doit être la règle absolue pour tous les salariés du Groupe, partout dans le monde, à tous les niveaux de l'entreprise, sans exception.

Le groupe EDF promeut la culture d'intégrité et a pour principe la tolérance zéro en matière de lutte contre la fraude et la corruption.